

COP21

Conférence
des Nations Unies
sur les changements
climatiques



Conseil confédéral
16, 17 et 18 mars 2016



L'origine

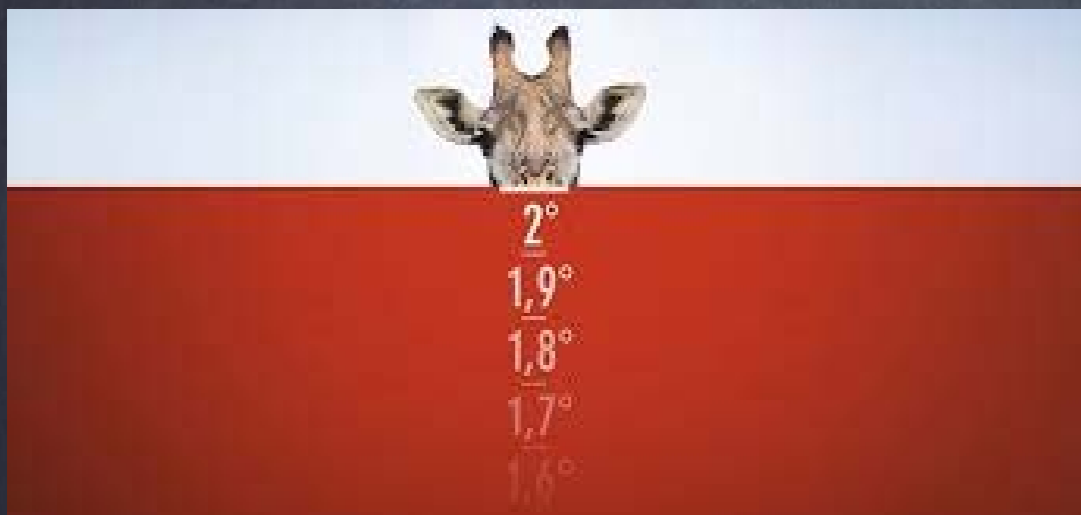
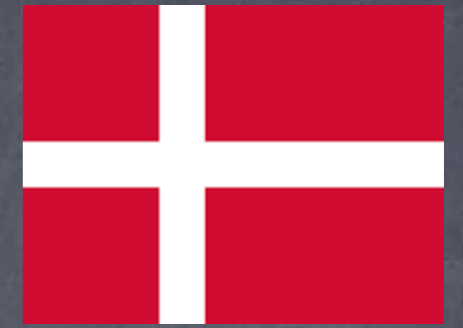
- ❖ L'acronyme **COP** signifie Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conference of the Parties)
- ❖ La COP regroupe les signataires de la Convention-cadre signée à Rio en 1992
- ❖ Il s'agit du principal traité international destiné à lutter contre le réchauffement climatique
- ❖ La COP21 est le surnom donné à la 21^e Conférence des parties

Protocole de Kyoto



- ❖ Il s'agit d'un accord signé en 2005
- ❖ Il ne concerne que les pays développés
- ❖ Pourtant, les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ont jamais été aussi élevées
- ❖ Le Canada renie sa signature et se soustrait à ses obligations en 2011, au lendemain de la COP17 tenue en Afrique du Sud

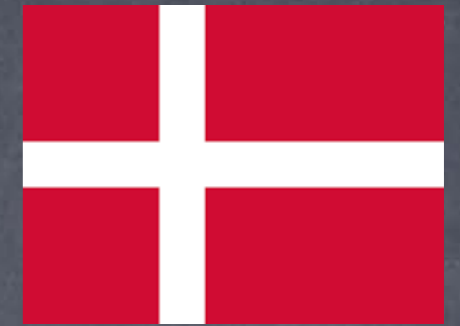
Copenhague COP15, 2009



- ❖ Réchauffement mondial limité à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle (19^e siècle)
- ❖ 26 pays représentés
- ❖ Seuil dangereux selon les scientifiques

Copenhague

COP15, 2009



- ❖ Accord minimum réalisé à l'extérieur des cadres de l'ONU et non juridiquement contraignant. Cet accord inclut pour la première fois la Chine et les États-Unis
- ❖ Mise en place du Fonds vert pour le climat dont le but est d'aider les pays en développement à s'adapter aux conséquences des changements climatiques
- ❖ Objectif visant à accumuler 100 milliards de dollars par année jusqu'en 2020. À ce jour, environ 20 milliards de dollars ont été amassés dans ce fonds

La COP21 : qui et quoi

- ❖ 196 parties de la Convention-cadre se réunissent, soit 195 pays et l'Union européenne
- ❖ Les parties s'efforcent de parvenir à un accord contraignant et universel pour limiter les émissions de GES et assurer l'adaptation aux changements climatiques des écosystèmes et des aspects socio-économiques pour les États
- ❖ Cet accord remplacera dès 2020 le protocole de Kyoto



La COP21 : qui et quoi

- ❖ La négociation se déroule entre les États
- ❖ Les organisations non gouvernementales (ONG), dont les organisations syndicales, ont un rôle d'observateurs et peuvent être des **agents de pression**
- ❖ La CSN y participe sous l'égide de la Confédération syndicale internationale (CSI)



Une occasion pour d'autres activités

- ❖ Forum syndical climat et emploi
- ❖ Sommet citoyen sur le climat
- ❖ Forum de discussion et conférence à Zone d'Action pour le Climat (ZAC)
- ❖ Rencontre avec le ministre de l'Environnement et le premier ministre du Québec



Des conséquences du réchauffement climatique



Insécurité
alimentaire

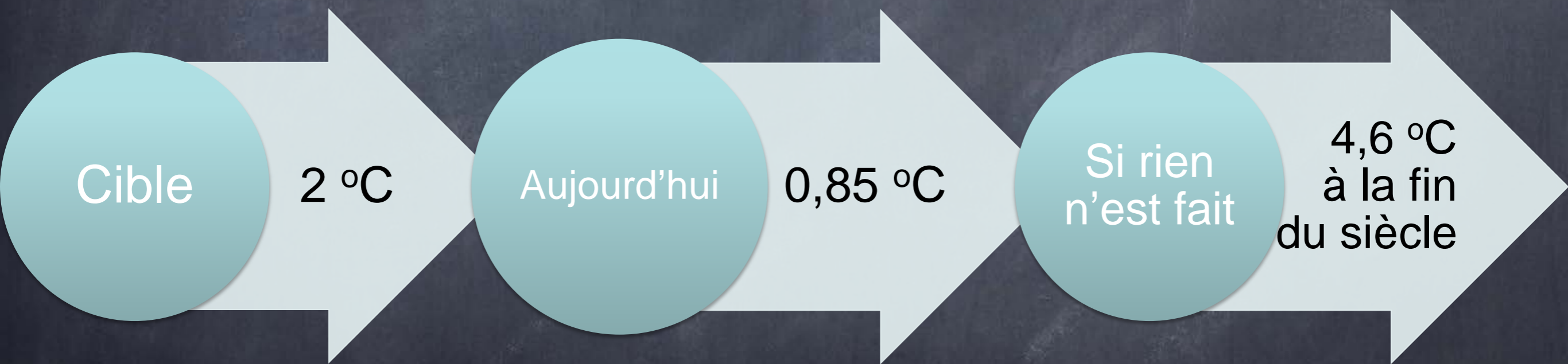


Évènements
climatiques extrêmes



Augmentation du
niveau de la mer

Augmentation de la température

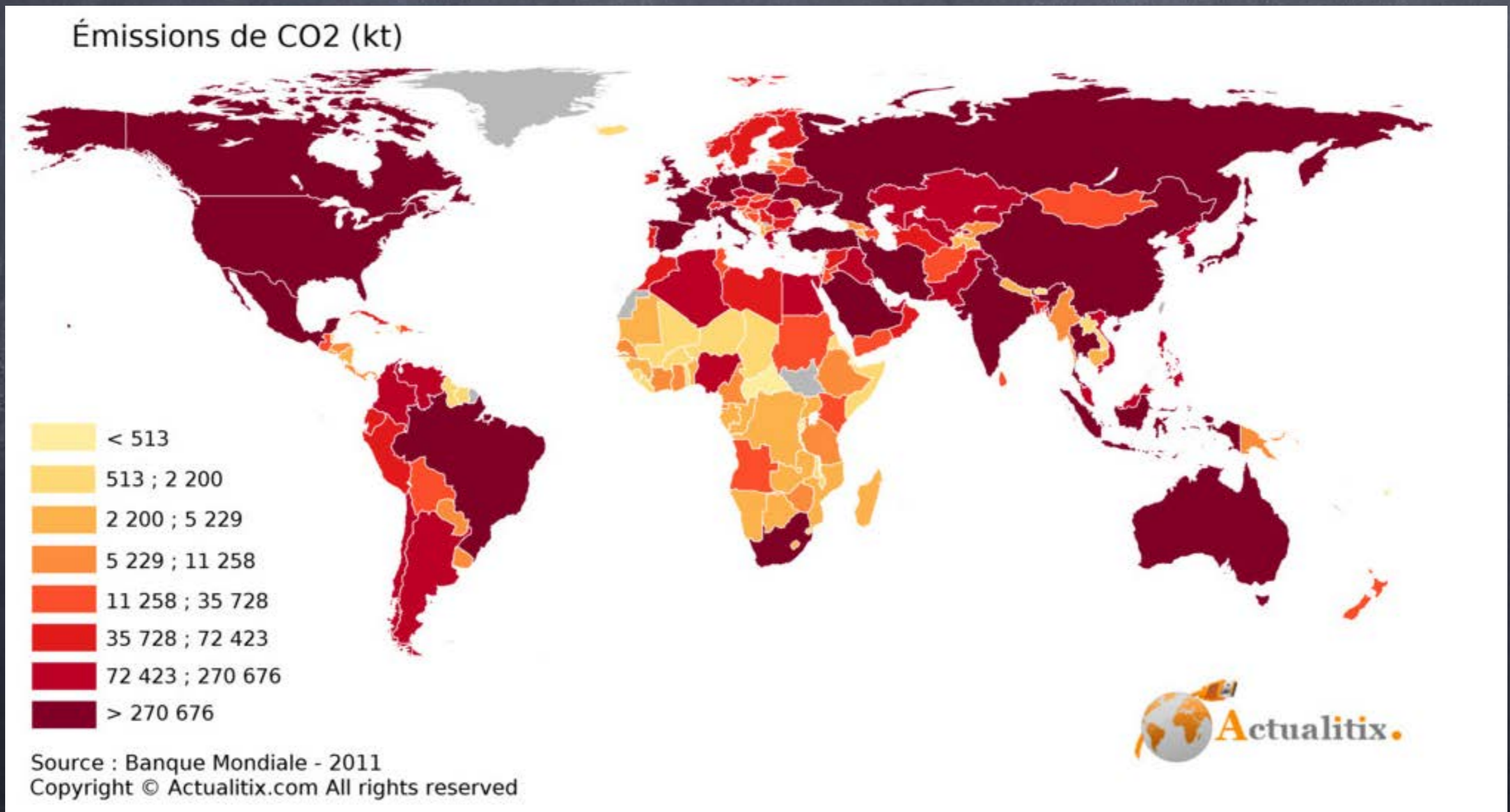


L'objectif minimal pour 2050



- ❖ Seuil minimal de réduction des GES si nous voulons rester sous la barre de 2 °C

Nous sommes de grands émetteurs de GES



La cible de réduction des GES

- ❖ Pour 2030, la cible de réduction par rapport à 1990 :
 - Québec : 37,5 %
 - Ontario : 37 %
 - Colombie-Britannique : 33 %
 - Union européenne : 40 %
 - États-Unis : de 14 à 16 % pour 2025 à partir de 2005



Le gouvernement canadien



Avant le 19 octobre 2015

- ❖ Retrait du protocole de Kyoto
- ❖ Diminution des délais des consultations environnementales
- ❖ Abolition de la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement
- ❖ Coupes dans plusieurs budgets consacrés à l'environnement

Le gouvernement canadien

Après le 19 octobre 2015



- ❖ Participe aux travaux préparatoires de la COP21 et assure une présence active pendant celle-ci alors que le Canada :
 - Appuie la transition énergétique vers une économie sobre en carbone et reconnaît la transformation et la création d'emplois qui s'y rattachent
 - Accepte la révision des cibles de réduction aux cinq ans sous le niveau de 1990

Le gouvernement canadien



Après le 19 octobre 2015

- Reconnaît l'importance des États fédérés et des villes et intervient en ce sens lors des négociations
- Pourvoie au Fonds vert sur le climat :
 - 4 milliards de dollars pour l'adaptation aux changements climatiques des pays les plus vulnérables d'ici 2020. Jusqu'à maintenant, 2,6 milliards ont été versés

Priorités syndicales à la COP21

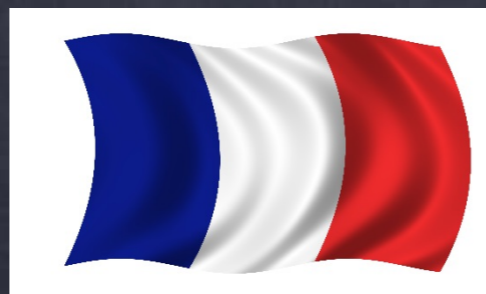
- ❖ Faire pression sur les gouvernements pour :
 - Qu'ils s'engagent à assurer une transition énergétique juste pour les travailleurs et leur entourage
 - Qu'ils adoptent des mesures concrètes pour réduire encore plus les émissions de carbone avant et après 2020 et pour développer le potentiel d'emplois qu'offre l'action sur le climat
 - Qu'ils tiennent leurs engagements sur le financement du climat et qu'ils soutiennent les plus vulnérables

Vers une transition énergétique juste

- ❖ Développement d'une société sobre en carbone tout en luttant contre les changements climatiques
- ❖ Moteur de développement économique durable et de progrès social
- ❖ Concept de développement visant à assurer un cheminement en douceur vers une société plus durable

Accord de Paris

- ❖ Six ans après la conférence de Copenhague
- ❖ Quatre ans après celle de Durban, qui a lancé le cycle de négociations actuelles
- ❖ Dix mois après la compilation d'un premier projet à Genève
- ❖ Deux semaines après le début des négociations de Paris



Accord de Paris

**Le 12 décembre 2015,
un nouvel accord **universel**
est conclu pour lutter contre
le réchauffement climatique**

Les faits saillants de l'accord

***Un accord différencié, juste,
durable, dynamique, équilibré
et juridiquement contraignant***

- Laurent Fabius
ancien ministre des Affaires étrangères
de France

Les faits saillants de l'accord

Il prévoit de maintenir le réchauffement « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et de « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C », et ce, « en reconnaissant que cela réduirait significativement les risques et les impacts du changement climatique »



Les faits saillants de l'accord

- ❖ Le texte rappelle le principe des « responsabilités communes mais différenciées ». Les efforts doivent être accomplis « sur la base de l'équité »
- ❖ Les pays développés doivent montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en « chiffres absolus »



Les faits saillants de l'accord

- ❖ Il faut renforcer les capacités d'adaptation relativement à un développement faible en émissions de GES
- ❖ Les pays en développement doivent continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation eu égard aux contextes nationaux différents



Les faits saillants de l'accord

- ❖ Engagement financier :
 - Pour solder leur dette climatique, les pays du Nord ont promis à ceux du Sud, en 2009, de contribuer pour 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020
 - Les nations pauvres voulaient davantage
 - Le texte entrouvre une porte en faisant de ces 100 milliards de dollars « un plancher sans compter qu'un nouvel objectif d'aide financière devrait être présenté avant 2025 »

Les faits saillants de l'accord

- ❖ La mise en place d'un mécanisme de révision des cibles de réduction des GES permettra de les réévaluer tous les cinq ans, soit dès 2025, l'accord global devant entrer en vigueur en 2020
- ❖ Pour ce faire, un dialogue facilitateur entre les parties signataires doit être engagé à compter de 2018

Les faits saillants de l'accord

- ❖ Pour la première fois, le devoir des États à « respecter, promouvoir et prendre en compte les droits humains » est inscrit dans le préambule de l'accord
- ❖ La notion de transition juste se retrouve aussi dans ce préambule : « Tenant compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité, conformément aux priorités de développement définies au niveau national... »



Une condition à rencontrer

Pour entrer en vigueur en 2020, l'accord devra être ratifié, accepté ou approuvé par au moins 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre

Merci!

